

Questions orales

LA SÉCURITÉ NATIONALE

DEMANDE DE DÉPÔT DES DIRECTIVES TRANSMISES PAR LE
PREMIER MINISTRE AU SERVICE DE SÉCURITÉ

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au solliciteur général. Déposera-t-il un exemplaire des directives qui ont été transmises à la GRC par le premier ministre au sujet des enquêtes des services de sécurité et un exemplaire du document sur le rôle, les tâches et les méthodes du service de sécurité de la GRC, étant donné que le premier ministre s'est reporté aux articles a) à f) de ce document dans une rencontre avec le général Dare.

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur je viens moi aussi d'apprendre cette nouvelle quelques minutes avant la période de questions et je ne suis pas certain de savoir de quoi il s'agit. J'ai l'intention de m'informer et d'obtenir le plus de renseignements possible.

M. Dick: Monsieur l'Orateur, le solliciteur général de qui relève la GRC nous donne-t-il à entendre qu'il n'est pas au courant des directives émises par le premier ministre ou le comité du cabinet qui s'occupe de l'activité de la GRC?

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, je suis au courant des directives émises de temps à autre. De fait, le service de sécurité suit les dispositions de la loi sur la protection de la vie privée pour ce qui est du recours à l'écoute électronique. Bien sûr, on donne d'autres directives de temps à autre. Pour ce qui est de répondre à la question même, je ne sais trop de quoi le député parle au juste. Je n'ai pas lu l'article en question et je compte bien obtenir tous les renseignements pertinents avant de répondre à la question.

* * *

L'IMMIGRATION

LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA
COMMISSION D'ENQUÊTE DUBÉ—LES INTENTIONS DU
GOUVERNEMENT

L'hon. Stanley Haidasz (Parkdale): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration s'il a pris des mesures pour mettre en œuvre les recommandations de la Commission d'enquête Dubé sur les pratiques en matière d'immigration, en ce qui concerne notamment la nécessité d'établir des règlements régissant l'emploi des conseillers en immigration et leur rémunération.

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, j'ai répondu à cette question en détail devant le comité permanent lorsqu'on a discuté de mes prévisions budgétaires il y a deux ou trois jours. J'aurais besoin de plus de temps qu'il m'est maintenant permis pour donner à cette question une réponse détaillée, mais pour être bref, je dirai qu'on a donné ou qu'on donne suite à presque toutes les recomman-

[M. Gillespie.]

dations de la Commission Dubé. Quant à la très importante question des pratiques douteuses des conseillers en immigration, comme on les appelle, nous examinons la question de très près dans l'élaboration d'une nouvelle politique d'immigration et d'un nouveau projet de loi qui, je l'espère, sera présenté à la Chambre cet automne.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LA POSSIBILITÉ DE MÉPRISE DU GÉNÉRAL DARE AU SUJET
DES DIRECTIVES ÉMANANT DU PREMIER MINISTRE—LA
FRÉQUENCE DES ENTRETIENS TRUDEAU-DARE

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser à l'intention du premier ministre une question qui découle des réponses qu'il a données à mon collègue, le député du Yukon. Je voudrais lui demander si le général Dare n'a pas été induit en erreur du fait que le premier ministre aurait donné des directives ayant pour objet de mettre un frein aux enquêtes de la Gendarmerie royale. Le premier ministre pourra-t-il nous expliquer maintenant ou plus tard comment cela s'est produit et aussi nous dire combien de fois il s'entretient avec le général Dare au cours d'une période donnée pour discuter des problèmes de sécurité et si le solliciteur général a alors un rôle à jouer et lequel?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, dans la lettre qui a vraisemblablement été citée, il me semble évident que le général Dare demandait des directives à un comité du cabinet. C'est pourquoi j'ai affirmé précédemment que sa réponse n'était évidemment pas définitive et qu'il tirait des conclusions dont il n'était pas convaincu lui-même et que j'ai qualifiées d'erronées. Quant au nombre de rencontres que j'ai eues avec le général, je doute de la pertinence de cette question.

Une voix: Deux fois par semaine?

M. Trudeau: Deux fois par semaine, c'est exagéré.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE

LA FRÉQUENCE DES DIRECTIVES DU PREMIER MINISTRE AU
SUJET D'ENQUÊTES

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, étant donné l'intérêt déclaré que le premier ministre porte à l'indépendance de la GRC, peut-il dire à la Chambre s'il a émis des directives dans d'autres cas concernant la conduite d'enquêtes par la GRC et, dans l'affirmative, le premier ministre pourrait-il indiquer à la Chambre la nature de ces directives et les événements qui, à son avis, les justifiaient?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Si j'en juge par la manière dont la question m'est posée, monsieur l'Orateur, je dois conclure que le député était absent ou distrait lorsque j'ai répondu à la première question. J'ai affirmé catégoriquement que je n'avais donné aucune directive dans ce cas.